

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo HEUERTZ, échevin ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Samantha HUTMACHER, Kim KARTHEISER, Luc MEYER, Claudio MONGELLI, Charles WIRTGEN, conseillers.

Excusé : Carlo RAUS, échevin.

1) Correspondance.

- Monsieur Beissel remercie Madame Fiedler pour la décoration de Noël et pour sa patience envers le Collège échevinal.
- Monsieur Raus est excusé pour la séance d'aujourd'hui. Il a délégué son pouvoir de vote à Mme Hutmacher.

2) Questions écrites au Collège échevinal.

/

3) Approbation de la convention « Génération sans Tabac ».

Monsieur Beissel présente la convention signée avec la Fondation Cancer Luxembourg dans le cadre de la stratégie « Génération sans Tabac », par laquelle la Commune s'engage à créer des lieux sans fumée sur son territoire afin de protéger les jeunes du tabagisme passif en leur permettant de grandir dans un environnement sans tabac, et de réduire les déchets.

Monsieur Courtois remercie le Conseil communal d'avoir adopté la motion du parti CSV à ce sujet et le Collège d'échevinal pour la mise en œuvre rapide du projet.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention de partenariat signée en date du 11 décembre 2024 entre le Collège échevinal de la Commune de Frisange et la Fondation Cancer Luxembourg.

Vote : 11x pour

4) Approbation de l'avenant à la convention de mise en œuvre du Pacte logement 2.0.

L'avenant à la convention de mise en œuvre du Pacte logement 2.0 augmente le contingent horaire du Conseiller logement pour le fixer à 380 heures par an pour lesquelles les honoraires seront pris en charges par l'État.

Monsieur Courtois saisit l'occasion pour rappeler qu'un bilan annuel présentant l'état d'avancement de la mise en œuvre du Pacte logement doit être présenté au plus tard le 31 mars de chaque année. Il espère que le groupe de travail instauré à cet effet se réunira prochainement pour faire le point sur les actions menées dans le cadre du Pacte logement et qu'un bilan sera présenté au Conseil communal.

Monsieur Beissel confirme que le groupe de travail se réunira avant le mois de mars 2025 et que le Conseiller logement présentera le bilan de l'année 2024.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant à la convention de mise en œuvre du Pacte logement 2.0, signé en date du 11 décembre 2024 entre le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire et le Collège échevinal de la Commune de Frisange.

Vote : 11x pour

5) Approbation de la convention relative à la participation financière de l'État au projet de construction d'un chalet des Scouts à Frisange.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention entre le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et la Commune de Frisange, signée en date du 11 décembre 2024, concernant la participation financière de l'État au projet de construction d'un nouveau chalet des Scouts à Frisange, et d'imputer ces recettes sur l'article budgétaire 1/259/161000/19017 relatif à la subvention de l'État pour la construction d'un nouveau chalet des Scouts à Frisange.

Vote : 11x pour

6) Confirmation d'un règlement de la circulation.

Le Conseil communal confirme à l'unanimité le règlement temporaire de la circulation N° 24/127, pris par le Collège échevinal dans sa séance du 27 novembre 2024, portant sur la réglementation de la circulation à Aspelt dans la rue « Péiter vun Uespelt-

Strooss » devant les maisons n°32 à 41 pour assurer le bon déroulement du marché de Noël, pour la période allant du 9 au 17 décembre 2024.

Vote : 11x pour

7) Approbation de décomptes.

- Installation d'un nouveau système d'accès avec puces.

Devis approuvés : 50.000 € TTC

Dépense effective : 48.830,19 € TTC

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le décompte relatif à l'installation d'un nouveau système d'accès avec puces.

Vote : 11x pour

- Aménagement d'un parking pour le chalet des Scouts.

Devis approuvés : 350.000 € TTC

Dépense effective : 224.448,21 € TTC

Monsieur Courtois félicite le Collège échevinal d'avoir, pour une fois, dépensé moins que prévu pour un chantier.

Monsieur Beissel répond que le Collège échevinal s'efforce toujours à limiter les dépenses, mais que des choses telles que les hausses de prix échappent à son contrôle.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le décompte relatif à l'aménagement d'un parking pour le chalet des Scouts.

Vote : 11x pour

8) Droits de préemption.

/

9) Présentation du budget rectifié de l'exercice 2024 et du projet de budget pour l'exercice 2025.

Le budget rectifié de l'exercice 2024 ne contient pas de changements importants par rapport à ce qui était retenu dans le budget initial.

Monsieur Beissel passe à la présentation détaillée du projet de budget pour l'exercice 2025.

D'une manière générale, le projet de budget pour l'exercice 2025 ne prévoit pas de nouveaux projets d'envergure parce qu'il y a assez de projets en cours. Les nouveaux postes relatifs aux loyers et charges locatives correspondent à des factures internes établies pour les frais générés par l'administration communale en matière d'eau potable, de canalisation et de gestion des déchets ; les recettes y afférentes seront comptabilisées sur les articles budgétaires correspondants, afin de contrôler la consommation propre. Le projet de budget tient compte du budget participatif demandé par le parti CSV ainsi que de la participation communale aux abonnements Interrail telle que demandée par Monsieur Gaffinet. Au niveau du personnel communal, deux ouvriers et deux fonctionnaires supplémentaires seront engagés et deux employés seront fonctionnarisés en 2025.

➤ Recettes ordinaires

- L'impôt commercial reste stable par rapport à l'année 2024.
- Les recettes provenant du fonds de dotation globale des communes (FDGC) augmentent à 20,8 millions d'euros.

Total des recettes ordinaires :

Le budget rectifié est porté de 22 à 24 millions d'euros.

Les recettes ordinaires sont estimées à 25 millions d'euros pour l'exercice 2025.

➤ Dépenses ordinaires

- Les dépenses relatives aux contrats d'assistance pour les installations techniques sont portées de 145.000 € pour l'exercice 2024 à 210.500 € pour l'exercice 2025, afin d'étendre et d'améliorer des services tels que le site internet, l'application mobile, le service de ticketing électronique, HotCity et Hoplr.
- Au niveau de la rémunération des salariés, les dépenses relatives aux fonctionnaires augmentent en raison de l'engagement de deux fonctionnaires supplémentaires et de la fonctionnarisation de deux employés, alors que les dépenses relatives aux employés diminuent.
- Au niveau de la coordination technique, les dépenses relatives à la rémunération des salariés augmentent également en raison de l'engagement d'un fonctionnaire supplémentaire.
- Un nouvel article budgétaire est créé pour la refonte du site internet de la Commune et doté de 50.000 €.

- Un montant de 100.000 € est inscrit au budget participatif servant à réaliser des projets proposés par les citoyens.
- L'article budgétaire relatif aux subsides à des associations et sociétés locales et non-locales est porté de 17.750 € pour l'exercice 2024 à 28.000 € pour l'exercice 2025.
- Concernant les frais liés aux emprunts, Monsieur Beissel informe qu'en 2024, un emprunt de 16 millions d'euros a été contracté par la Commune. Jusqu'en avril 2025, la Commune empruntera 18,5 millions d'euros supplémentaires pour financer les chantiers qui avancent rapidement. Un emprunt de 4 millions d'euros est inscrit dans le projet de budget pour l'exercice 2025 afin d'équilibrer le budget.
- La dépense inscrite pour les services d'entretien et les réparations du foyer du jour « Butzenhaus » à Hellange est portée à 150.000 € pour l'exercice 2025 afin de pouvoir faire quelques rénovations devenues nécessaires.
- La participation aux frais de la Maison relais a été rectifiée à la hausse pour l'exercice 2024 en raison de l'ouverture de la nouvelle structure à Aspelt.
- Un montant de 6.000 € est inscrit pour la nouvelle prime Interrail.
- La contribution au financement de l'établissement public CGDIS diminue considérablement par rapport aux années précédentes.
- Un nouvel article budgétaire est créé pour réaliser le projet relatif à la création d'un jardin communautaire à Aspelt en collaboration avec l'asbl « Gaart an Heem Uespelt ».
- Pour la gestion des déchets, un nouvel article budgétaire est créé relatif aux honoraires de consultance externe et d'expertise dans le cadre de la préparation d'une soumission publique pour le transport des déchets. L'article est doté de 50.000 €.
- Le crédit de l'article budgétaire relatif aux subventions en matière d'énergies renouvelables est porté de 80.000 € à 150.000 € pour l'exercice 2024. En effet, beaucoup de ménages ont installé des panneaux solaires.
- Un nouvel article budgétaire est créé pour financer les honoraires de consultance externe et d'expertise en relation avec l'inventaire des sentiers de randonnée et de vélo sur le territoire de la Commune de Frisange, afin de publier une carte.
- Concernant le coordinateur sportif pour les communes de Frisange, Roeser et Weiler-la-Tour, Monsieur Beissel explique qu'en 2024, il a surtout travaillé pour la Commune de Roeser et n'a pas généré de frais pour la Commune de Frisange. Pour l'exercice 2025, un montant de 46.000 € est inscrit au budget pour participer aux frais du coordinateur sportif. Prochainement, une

convention sera signée afin que l'État prenne en charge 80% des frais du coordinateur sportif.

- Le montant disponible pour l'organisation de la manifestation « Sport- a Kulturfeier » est augmenté à 100.000 € pour l'exercice 2025.
- Un nouvel article budgétaire, doté de 50.000 €, est également créé pour financer les honoraires de consultance externe et d'expertise relatifs à la préparation d'une soumission publique pour le transport scolaire.

Total des dépenses ordinaires :

Le budget rectifié de l'exercice 2024 est diminué de 21 à 19 millions d'euros.

Les dépenses ordinaires sont estimées à 23,3 millions d'euros pour l'exercice 2025. L'augmentation par rapport à l'exercice 2024 résulte notamment de l'augmentation des frais liés aux emprunts.

➤ Recettes extraordinaires

Ce chapitre contient les subventions de la part de l'État pour les projets d'envergure.

➤ Dépenses extraordinaires

- Pour l'acquisition du terrain à Hellange, le montant de 900.000 € est inscrit dans le projet de budget pour l'exercice 2025.
- Pour la construction de la nouvelle mairie à Frisange, qui se terminera en 2025, le montant de 2,8 millions d'euros est prévu.
- En 2025, tous les bâtiments communaux seront équipés d'un système d'accès avec puces. Pour ce faire, le montant de 75.000 € est inscrit à l'article budgétaire correspondant.
- Dans le cadre de la nouvelle loi relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public, le montant de 50.000 € est réservé pour une étude de faisabilité portant sur tous les bâtiments communaux.
- Concernant la construction d'un foyer de jour pour personnes âgées à Aspelt, le montant inscrit au budget rectifié de l'exercice 2024 sera transféré au budget de l'exercice 2025 parce que le chantier n'a pas encore commencé. Il en est de même pour la construction de la crèche et des logements sociaux.
- Concernant la construction de la nouvelle maison relais et de la nouvelle école à Frisange, Monsieur Beissel informe que le premier coup de pelle aura lieu en mars ou avril 2025. Jusqu'à présent, uniquement des travaux de

réaménagement des infrastructures ont été réalisés. Le projet de budget pour l'exercice 2025 réserve un montant de 5 millions d'euros pour ce projet, réparti sur deux postes budgétaires.

- Pour la construction d'un nouveau chalet des Scouts, le montant de 2 millions d'euros est inscrit au projet de budget pour l'exercice 2025 et le montant de 100.000 € est réservé pour l'acquisition d'un premier équipement.
- À la suite d'un imprévu, la Commune devra acquérir un poste de transformateur pour le campus scolaire à Frisange pour un montant de 1.000.000 €.
- La participation communale au syndicat SIDEST est fixée à 700.000 € pour l'exercice 2025, comme pour les années précédentes.
- Un nouvel article budgétaire, doté de 100.000 €, est créé pour l'aménagement d'un espace de fitness de plein air à Frisange.
- L'article budgétaire relatif au renouvellement des aires de jeux est doté de 50.000 € pour l'exercice 2025.
- Pour le réaménagement du carrefour N16/N13 à Aspelt, une dépense de 500.000 € est prévue pour l'exercice 2025. Les travaux de réaménagement des infrastructures souterraines seront effectués par la Commune parallèlement au chantier de l'Administration des Ponts et Chaussées qui débutera vers le mois de mars 2025.
- Un montant de 250.000 € est réservé pour le réaménagement du chemin « Hoënerwee » à Hellange.
- Pour l'apaisement de la circulation sur l'ancien chemin repris CR 156 à Aspelt, une dépense de 100.000 € est inscrite dans le projet de budget pour l'exercice 2025.
- Le projet relatif au terrain de foot à Aspelt sera concrétisé en 2025 et le projet de budget prévoit une dépense de 50.000 € à cet effet.
- Une dépense de 125.000 € est prévue pour la rénovation de la toiture du centre polyvalent à Hellange.
- Pour le centre sportif à Frisange, un montant de 130.000 € est prévu pour installer un écran permettant de projeter des publications liées au sponsoring lors d'événements sportifs.
- Concernant la rénovation du château d'Aspelt, un montant de 2,8 millions d'euros est inscrit dans le projet de budget pour l'exercice 2025 pour aménager la place de parking et les jardins du château.

- Pour les travaux de rénovation de l'église à Aspelt, une dépense de 150.000 € est prévue pour l'exercice 2025.

Total des dépenses extraordinaires :

Le budget rectifié pour l'exercice 2024 est de 36,6 millions d'euros.

Les dépenses extraordinaires pour l'exercice 2025 sont estimées à 19 millions d'euros.

10) Questions orales au Collège échevinal.

À la demande de Monsieur Bingen, il est retenu que le passage pour piétons à l'arrêt de bus « Hoëner Halt » à Hellange sera éclairé.